

Formulaire de saisine du Médiateur de la Fédération Nationale de l'Immobilier



AGIR POUR LE LOGEMENT

(Article L612-2 Code de la consommation)

Avez-vous déjà adressé une réclamation écrite à l'agence ou au professionnel concerné par le litige? OUI NON

Vous devrez transmettre au médiateur à la fin de ce formulaire une copie de la réclamation écrite adressée à l'adhérent FNAIM. Vous ne pouvez pas saisir le Médiateur FNAIM avant d'avoir contacté par écrit l'adhérent FNAIM au sujet de ce litige. Notez que l'adhérent peut disposer d'un délai de 10 jours pour vous répondre. Faute de réponse sous 10 jours, vous pourrez alors saisir le Médiateur FNAIM

Votre litige remonte-t-il à plus d'un an ? OUI NON

Le litige qui motive votre demande ne doit pas remonter à plus d'un an à compter de la date de votre réclamation écrite au professionnel. Le Médiateur appréciera ce délai en fonction des éléments fournis à l'appui de votre demande.

Votre dossier est-il en cours d'examen ou a-t-il déjà été examiné par un Tribunal ou un autre Médiateur ? OUI NON

La loi n'autorise pas le Médiateur à examiner un litige lorsque celui-ci a été précédemment examiné ou est en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal.

Votre litige concerne-t-il le domaine de la copropriété ou une Association Syndicale Libre (ASL) ? OUI NON

Le contrat de syndic étant conclu avec un syndicat de copropriété qui est une personne morale et non un particulier consommateur, le médiateur FNAIM n'est pas compétent pour traiter le litige.

Vous êtes:

- Client particulier
- Client Professionnel*
- Une association de consommateurs
- Avocat, Notaire, Conciliateur
- Proche / Membre de la famille du requérant
- Tuteur légal**
- Autre

** Si votre requête concerne une activité professionnelle, vous devez contacter la FNAIM à l'adresse:
FNAIM - 129 rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 PARIS*

*** Afin que le Médiateur puisse prendre en compte votre requête, vous devrez lui transmettre les justificatifs de votre statut dans les pièces jointes à la fin de ce questionnaire. À défaut, le Médiateur ne pourra pas prendre en compte votre requête.*

Objet du litige:

Un contrat de vente: vous êtes vendeur vous êtes acquéreur

Un contrat de location: Le litige concerne le mandat de gérance Le litige concerne le mandat de location

Un contrat de prestation avec un diagnostiqueur:

Autre: _____

Résumez ici le'objet du litige.

Vous pouvez également rédiger votre texte sur papier libre en l'accompagnant du formulaire.
